

LES PRUSSIENS A LANDES-LE-GAULOIS EN 1870-1871

par Georges DIOT

Le château de Moulins, belle demeure entourée d'un parc de 70 hectares, se trouve sur la commune de Landes-le-Gaulois, à 3 km environ du bourg, sur la route de La Chapelle-Vendômoise, en bordure de la Cisse landaise qui serpente à travers le parc.

Dans l'aile gauche du château, à son extrémité et au dernier étage se trouve une chambre mansardée qui, traditionnellement, fut toujours occupée par un domestique.

Dans cette chambre, on découvre deux placards à deux portes ; sur le panneau intérieur des portes du placard qui se trouve près de la fenêtre, le dernier propriétaire, M. Desongle, aujourd'hui décédé, m'avait révélé l'existence de lignes d'écriture au crayon, qui relatent l'arrivée des Prussiens à Moulins et à Landes. On peut facilement déchiffrer l'écriture naïve et recelant de nombreuses fautes d'orthographe. Malheureusement, la signature est indéchiffrable et ne paraît pas être celle de l'auteur du récit qui va suivre.

L'ancienneté de l'écriture au crayon rend délicate toute tentative de photographie in situ. Le récit présente dans sa naïveté des accents de sincérité qui ne font pas douter de son authenticité.

D'après M. Desongle, qui l'aurait recueilli de la bouche de son prédécesseur au château, ce récit serait l'œuvre d'un domestique du comte de Girardin, propriétaire de Moulins en 1870, année terrible qui allait mettre fin au règne de Napoléon III.

En novembre 1870, la situation militaire ne cesse de s'aggraver. Paris est investi depuis le 17 septembre, et les armées françaises battent en retraite sur tous les fronts.

La zone des combats se rapproche du Loir-et-Cher, et la commune de Landes se trouve confrontée à un grave problème financier. Il s'agit pour la municipalité de subvenir à l'équipement et à l'armement des gardes nationaux sédentaires, dont la mobilisation est décrétée le 17 novembre.

Le 13 octobre, le Conseil Municipal avait déjà délibéré sur cette question, et avait déclaré que l'équipement des gardes nationaux devrait être assurée par l'Etat, la Garde nationale étant assimilée à l'Armée active. Toutefois, il prenait la décision à cette date, de consacrer à l'effort de guerre, une somme de 727 francs, prévue pour différents travaux de voirie.

Le 17 novembre, le Conseil Municipal se réunit à nouveau, sur l'ordre du Préfet, qui impose à la commune tous les frais d'armement, d'équipement et de soldes de ses gardes nationaux sédentaires.

Le Conseil décide alors de voter un crédit extraordinaire de 14 567,70 francs, qui sera perçu par addition au principal des quatre contributions directes de 1870. A noter qu'à cette séance du 17 novembre, les conseillers municipaux et les citoyens les plus imposés qui siégeaient au Conseil, étaient tous présents, ce qui n'avait pas été le cas dans le passé. Mais la situation l'exigeait.

Paris vit les dernières semaines d'un siège terrible. En province, la situation confine au désastre. Les Prussiens se sont emparés d'Orléans, au cours d'une bataille qui a duré quatre jours, du 8 au 12 octobre. Châteaudun a résisté pendant dix heures, les Prussiens incendient cette ville pour se venger d'une défense acharnée qui leur a coûté très cher.

Orléans sera reprise le 9 novembre par le 15^e Corps du Général Martin des Pallières, et le 16^e Corps du Général Chanzy, hâtivement formés au camp de Salbris. Mais cette victoire ne sera pas exploitée, faute de moyens, et l'armée française devra continuer sa retraite en livrant de durs combats. Chanzy, à qui Gambetta confie le commandement de la II^e Armée de la Loire, tente d'arrêter les Prussiens, sur ce qu'il est convenu d'appeler « les lignes de Josnes », de Fréteval à Beaugency. Puis, retraite sur le Loir, où une ligne de défense est vivement aménagée.

Landes va donc bientôt se trouver dans la zone des opérations. Le Prince Frédéric-Charles dirige ses colonnes vers Blois et Vendôme. Blois sera évacuée le 18 décembre par le Général Barry, en retraite vers Amboise, cherchant la liaison avec l'armée du Général Bourbaki. Le 11 décembre au matin, les troupes de Chanzy tiennent encore Fréteval, Oucques et Vendôme. Puis, dans la journée du 13, toute l'armée de la Loire s'installe sur le Loir. Son flanc est découvert par la retraite prématurée du Général Barry qui n'a pu établir la liaison avec l'armée de Bourbaki. Le Prince Frédéric-Charles pousse ses avant-gardes à l'ouest de la forêt de Blois, sur Herbault, vers Tours, en suivant la vallée de la Loire, et enfin, vers Vendôme, à partir de Morée et Oucques.

L'armée prussienne, qui va envahir le Blésois est dans un piteux état. L'hiver est extrêmement rigoureux, et les approvisionnements n'ont pas suivi. Elle manque de ravitaillement, de munitions, de fourrage, de moyens de transport et en particulier, de chevaux.

Cela nous expliquera la nature des déprédations commises à Landes.

Nous présentons un cliché obtenu à partir des photographies de M. Anquetin (CO.RE.AV., Blois).

RÉCIT INTÉGRAL RETROUVÉ SUR LA PORTE
DU CHATEAU DE MOULIN

Le Mercredi 14 Décembre 1870 à Paris
Landes pendant la première fois 7 cavaliers prussiens
le lendemain 18 environ 800 cavaliers et
et artillerie ont passé sur la route en face
de Châtillon et il fut pris une femme qu'on
la jeta. M. Valentin Oppenheim et M.
P. Comte de Girardien du château de Mar-
lins elle fut prise entre les mains de
Cocher qui l'avait amenée par la force
faire un chef prussien arriva tout à coup
sabre en l'air (il lui fit avaler cheval et
le vaincu) il n'y eut pas de résistance à
Landes pendant la seconde fois mais il y
eut 2 chefs

Le début de l'inscription (cliché CO.RE.AV.)

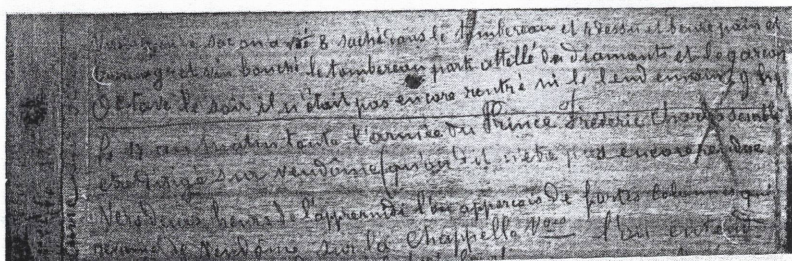
Le Mercredi 14 décembre 1870 a paru a LANDES pour la première fois 7 cavalier prussien. Le lendemain 15 environ 500 cavaliers et artillerie ont passé sur la route en face le chateau et il fût pris une jument grise dans la forge de M. VALENTIN, appartenant a M. le Comte de GIRARDIN, du chateau de MOULINS, elle fût prise entre les mains du cocher qui l'avait ammener pour la faire ferrer. Un chef prussien arrive tout a coup, sabre en l'air (et lui dit : cheval, cheval vite, vite le maire). Il n'y eu pas de résistance à faire, on voulait le faire suivre, mais il en fût décidé autrement par un des chefs. Cette pauvre bête, que je regrette de tout mon cœur partis bridé et sellé avec deux couverture.

Dans le même moment, il en est venue deux dans la cour de M. POULAIN le fermier, n'ont rien pris, on demandé la goutte à boir, ce qu'on ne leurs a pas donné ; comme ils s'en sont en allé sans fair de tort, n'y menace ; ver deux heures et 1/4, l'on entend une forte canonnade du cotié de VENDOME.

Depuis le matin vers 9 heures, l'armée prussienne a défilé sur la route de BLOIS à VENDOME, elles se composait d'une grande

partie de cavallerie, très peu de fantassin, beaucoup de voiture et cheveaux volé en route, tel qu'à LA CHAPELLE-VENDOMOISE. 4 cheveaux dans une maison ; le maître ne due son salut qu'en montant sur le dernier et en s'enfuyant se cacher.

Le 16, première réquisition, 5 dragons vinrent demander 12 sac d'avoine, monter dans le grenier, entrere dans les écuries des vaches et cheveaux, cherchant appres des sac vide. Vue le peu de sac, on a vidé 8 saché dans le tombereau et 4 dessus, et beurre pain et fromage et vin bouché, le tombereau parti attellé du diamants et le garçon Octave, le soir, il n'était pas encore rentré, ni le lendemain 9 heures.



(Cliché CO.RE.AV.)

Le 17 au matin, toute l'armée du Prince FREDERIC-CHARLES semble être dirigé sur VENDOME, qu'on dit n'être pas encore rendue. Vers deux heurs de l'après-midi, l'on apperçois de fortes colonnes qui revienne de VENDOME sur LA CHAPPELLE VENDOMOISE, l'on entend aussi la canonnade mais de fort loin. Les jours suivant, le 18, il passe toujours des couriers qui vont, qui viennent, des voitures, des chariots. Le 19, vers le matin, l'on voit des chariots depuis LE BREUIL jusqu'à la Tranchée. Le 17 au soir, j'aperçois des signes rouge et blanc sur PARIS.

VENDOME rendue le 18 (en réalité le 16 décembre)

avoine pris 18 hactolitres
1/2 pain
1 fromage
6 bouteilles de vin bouché
2 litre de vin ordinaire
2 Kilogs de beurre
Une serviette

Le garçon est rentré le mardi décembre 1870 avec le tombereau le cheval et plusieurs guenilles que les Prussiens lui on donné.

Le 31 décembre, des lanciers au nombre d'une 12 ne vinrent faire des réquisitions de vin et d'avoine, ils ont descendue dans la

cour du chateau, on pris tout le vin, sauf quelques une qu'ils ont laissée pour les domestiques ; ils ont comme les précédents fouillé et monté dans toutes les chambres et greniers et remises ; pour l'avoine, sur la présentation du reçu donné par les dragons.

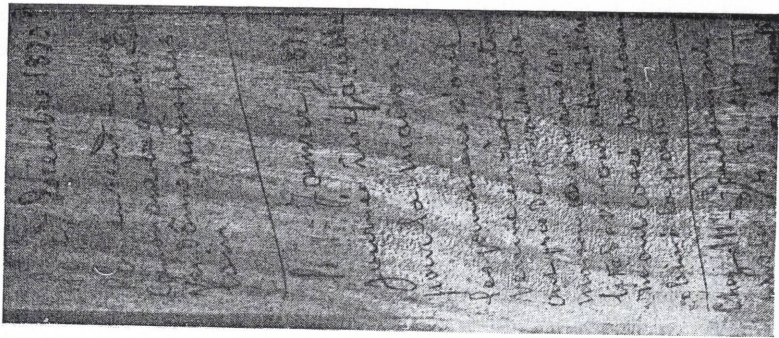
Ils ne prirent point d'avoine, mais dans la salle à manger, ils ont pris tout les bougies qui leur a tombée sous la main. On a pu sauver que quelques-une.

Ils ont emporté tout leur vol dans des bourriches et placé dans des tombereaux en pleine cour de M. POULAIN. Chez lui, ils ont pris aussi bien des choses. Ils pris une douzaine de sac d'avoine, deux sac de farine et 6 oribus.

Ce jour-là l'on entend une forte canonnade du coté de VENDOME, l'on entend aussi le feu de peloton, les mitrailleuse.

Le 27 décembre 1870 l'on entend encore le canon sur la gauche de VENDOME, mais plus loin.

Le 1^{er} janvier 1871 - Journée inéfaçable pour la maison. Les Prussiens sont venue en réquisition, ont pris deux vaches de la maison et environ 60 litres de vin, ont abimé l'écurie, ont cassé trois carreaux, abimé la porte.



(Cliché CO.RE.AV.)

Chez M. POULAIN ont pris les 3/4 de son troupeau, 40 à 50 poules.

Et choses plus terrible, ils ont pour une cause inconnue ataché M. FRANÇOIS, le garde et l'ont emmené à SAINT-BOHAIRE. A l'heure où j'écris, il n'est pas encore rentré, le 2 à 10 heures.

Le 6 janvier 1871 l'on entend une canonnade extraordinaire sur VENDOME.

Notre témoin commet une erreur de date sur la prise de Vendôme qui a été abandonnée par les troupes françaises le 16 décembre.

La chronologie des autres événements relatés est tout à fait vraisemblable ; en effet, dans l'histoire de la guerre de 1870, on signale que le 15 décembre, deux bataillons d'infanterie, deux régiments de cavalerie et une batterie d'artillerie ont passé la nuit à Herbault. Il s'agissait de l'avant-garde du 10^e Corps du Prince Frédéric-Charles qui se mit en marche le 16 au matin vers Saint-Amand.

On sait que le Prince Frédéric-Charles arriva le 16 décembre à La Chapelle-Vendômoise.

Le 31 décembre, notre chroniqueur fait état d'une forte canonnade du côté de Vendôme, il s'agit effectivement de la deuxième bataille de Vendôme qui s'est livrée à cette date.

Le Général de Jouffroy avait reçu l'ordre de reprendre Vendôme. Les troupes françaises réussirent à occuper les premières maisons de la ville et poussèrent jusqu'à la gare, malheureusement, son flanc gauche étant découvert, le 1^{er} janvier à 2 heures du matin, le Général de Jouffroy donnait l'ordre de retraite et les troupes françaises abandonnaient définitivement Vendôme.

Notre région était maintenant complètement occupée par les Prussiens et la Municipalité de Landes se trouvait confrontée à une grave situation économique ; du fait de la cessation des travaux, une grande partie de la population de Landes était dans le dénuement.

Pour venir en aide aux nécessiteux, le Conseil Municipal décide d'imposer extraordinairement la commune d'une somme de 1 000 francs qui sera prélevée sur les impôts fonciers et mobiliers de l'exercice 1871, et qui sera employée à venir en aide aux personnes les plus nécessiteuses ; à cette même séance du Conseil, une souscription est ouverte et sera présentée à tous les propriétaires qui ne se trouveraient pas ou très peu atteints par la mesure fiscale précitée.

Une commission est élue pour procéder à la distribution des fonds aux familles nécessiteuses, elle comprend un président, un secrétaire-trésorier et quatre membres choisis parmi les conseillers et les plus imposés présents. Le Conseil décide enfin d'ouvrir une boulangerie de secours qui sera chargée de fournir le pain aux mêmes familles. Pour alimenter cette boulangerie, le Conseil décide de réquisitionner le grain nécessaire chez les fermiers et les propriétaires qui seront reconnus en avoir une quantité plus grande que celle nécessaire à leur consommation ; le bois et les autres accessoires seront saisis dans les endroits où il s'en trouvera.

Tous ces produits seront payés suivant leur valeur le jour de la livraison par des bons ; le règlement de ces bons aura lieu après la cessation de la guerre et lorsque les fonds votés seront recouvrés ; toutefois, les objets les plus pressés seront payés avec les fonds de la souscription s'il en existe.

Les pains devront avoir un poids régulier, le demi-pain sera de cinq livres et le pain de 10 livres.

Au cours de la même séance, le Conseil municipal décide de concentrer les pouvoirs de police entre les mains de la Commission, afin de maintenir l'ordre dans le pays et d'assurer à chacun le respect de sa propriété. Le garde-champêtre sera chargé *d'une manière sérieuse* (sic) de la police des cafés et auberges et de la police intérieure du pays et fera son rapport au président de la Commission. La Commission jugera sur les abus et délits et fera son règlement intérieur.

Le 17 janvier, le Conseil municipal à nouveau réuni, décide que les secours aux indigents ne seront accordés qu'après délibération du Conseil. Il décide en outre l'ouverture de travaux de voirie dont seront chargés les indigents, chaque journée de travail sera honorée en pain sur la base de 1,25 francs par jour. Il procède enfin à la rédaction du règlement intérieur qui comporte le fonctionnement de la boulangerie de secours, la police des cafés et auberges et la police intérieure du pays.

Le 22 février 1871, la commune de Landes se voit frappée d'une contribution de guerre de 3 361,24 francs exigée par les troupes prussiennes. Le Conseil municipal, considérant « qu'il est difficile de refuser d'obtempérer » (sic) à la demande en question, décide que la somme précitée soit demandée à titre d'emprunt à un certain nombre d'habitants de la commune, les plus aisés, sauf à la répartir d'une manière régulière après l'évacuation du territoire par les troupes ennemies.

Le 9 avril, la situation des finances communales entraîne une nouvelle réunion du Conseil municipal qui adresse au Ministre de l'Intérieur la supplique suivante :

« Monsieur le Maire, les Conseillers municipaux de Landes sont d'avis à l'unanimité de prier Monsieur le Ministre de vouloir bien comprendre la commune de Landes dans la répartition du crédit de 6 millions ouvert par le décret ministériel du 28 novembre 1870 :

1 - Pour les mille francs votés par la délibération du 11 janvier 1871 qui ont été employés à soulager les premières misères pendant l'occupation de notre pays par l'ennemi.

2 - et pour une somme de 2 000 francs qui est reconnue non pas suffisante mais au moins nécessaire pour procurer le travail pendant quelque temps aux personnes les plus nécessiteuses et pour soulager les autres misères. Cette somme serait également employée aux travaux d'intérêt communal.

Le 26 avril, le Conseil se réunit sur l'invitation du Préfet et décide de voter un impôt extraordinaire de 1 483,33 francs, à percevoir en 1871 pour régler le montant des réquisitions prussiennes.

La Société de secours publie son bilan et révèle que 14 familles ont été secourues pour un total de 123 pains et demi. La souscription a donné les résultats suivants : 20 personnes ont souscrit pour une

somme de 550 francs et 11 personnes ont souscrit en nature pour un montant de 7 hectolitres et 10 litres de blé.

Les réquisitions de blé ont porté sur 34 hectolitres 80 litres, le prix du blé ayant varié de 22,65 à 30 francs l'hectolitre.

Le montant total des réquisitions s'élève à 924,25 francs pour assurer la production du pain. La boulangerie de secours sera fermée le 10 juin à l'heure où commencent les travaux décidés par le Conseil et qui procureront des ressources aux nécessiteux.

Par suite de vente de terres, de son, et des différentes souscriptions et impôts levés, l'actif de la Société de secours s'élève à 1 252,15 francs, somme qui sera affectée à des travaux communaux.

On peut ainsi conclure que la commune de Landes a su faire face à une situation difficile et pallier la carence des pouvoirs publics en prenant opportunément les mesures d'aide à la population, et on peut dire aussi que le Conseil municipal a toujours été très uni et que la solidarité a joué pleinement pendant cette période de l'occupation prussienne.

NDLR. — Communication faite le 31 octobre 1974 devant la société « Vallée de la Cisse » par le Docteur Georges Diot.

N. B.

— **Conditions atmosphériques** pour la période du 11 au 17 décembre :

- Température minimale variant de 5,5° à 10,8° ;
- Températures maximales variant de 7,8° à 16,5° ;
- Pluies fréquentes, dégel général rendant les routes impraticables.

— **Troupes avant occupé Herbault :**

- 7^e bataillon du 56^e d'infanterie ;
- 1^{er} bataillon du 79^e d'infanterie ;
- Escadron de hussards de la 4^e brigade de cavalerie ;
- Une batterie à cheval de la 2^e division de cavalerie ;
- Le chef de la brigade était le Général Von Barnekow.

Ce sont les troupes de cette brigade qui, sans nul doute, rançonnèrent les habitants de Landes. En effet, le mauvais état des routes avait empêché cette brigade d'emprunter la route Marolles - Fossé - Saint-Lubin, et le Général Von Barnekow avait dû détourner sa brigade par La Chapelle-Vendômoise, Landes et Herbault.

BIBLIOGRAPHIE

La campagne sur le Loir et la prise de Vendôme. Etude d'Histoire militaire par le Major Von Kortzfleisch, Paris, 1900.

Les Combattants de 1870-1871, par le Commandant L. Rousset, Paris, 1895.

**ENTREPRISE
TOUS TRAVAUX
AGRICOLÉS**


Jean DELILLE
LANDES-LE-GAULOIS
Tél. 79-18-36

**Garage
Jean GUÉRIN**

Agent RENAULT
Dépannage toutes marques
LANDES-LE-GAULOIS
Tél. 79-18-45